

Fiche descriptive sur les zones humides Ramsar (FDR)- version 2006-2008

Peut être téléchargée de : http://www.ramsar.org/ris/key_ris_index.htm

Catégories approuvées dans la Recommandation 4.7(1990) modifiée par la Résolution VIII.13 de la 8^e Session de la Conférence des Parties contractantes (2002) et par les Résolutions IX.1 Annexe B, IX.21 et IX.22 de la 9^e Session de la Conférence des Parties contractantes (2005)

Notes aux rédacteurs :

1. La FDR doit être remplie conformément à la *Note explicative et mode d'emploi pour remplir la Fiche d'information sur les zones humides Ramsar* ci-jointe. Les rédacteurs sont vivement invités à lire le mode d'emploi avant de remplir la FDR.
2. D'autres informations et orientations à l'appui de l'inscription de sites Ramsar figurent dans le *Cadre stratégique et lignes directrices pour orienter l'évolution de la Liste des zones humides d'importance internationale* (Manuel Ramsar 7, 2^e édition, modifié par la Résolution IX.1 Annexe B de la COP9). La 3^e édition du Manuel, contenant les modifications en question, est en préparation et sera disponible en 2006.
3. La FDR remplie (et la ou les carte(s) qui l'accompagne(nt)) doit être remise au Secrétariat Ramsar. Les rédacteurs devraient fournir une copie électronique (MS Word) de la FDR et, si possible, des copies numériques de toutes les cartes.

1. Nom et adresse du rédacteur de la FDR :

MBATI Gilbert, Coordonnateur du Projet B.P : 98 Ministère
de l'Economie Forestière, Fax : +242 81 41 36,
Tél : +242 531 90 53 ; E-mail : gilmbatti@yahoo.fr

USAGE INTERNE SEULEMENT

J M A

--	--	--

--	--	--	--	--	--

MADOUKA Gilbert, Point focal national de la Convention
Ramsar ; Direction Générale de l'Environnement BP 958
Brazzaville

Tel : +242 536 09 82; E-mail : gmadouka2005@yahoo.fr

Date d'inscription

Numéro de référence du site

2. Date à laquelle la FDR a été remplie ou mise à jour :

29 Octobre 2006

3. Pays :

République du Congo

4. Nom du site Ramsar :

Le nom exact du site inscrit dans une des trois langues officielles (français, anglais ou espagnol) de la Convention. Tout autre nom, par exemple dans une langue locale (ou plusieurs) doit figurer entre parenthèses après le nom exact.

Cayo-Loufoualeba

5. Inscription d'un nouveau site Ramsar ou mise à jour d'un site déjà inscrit :

Cette FDR concerne (veuillez ne cocher qu'une seule case)

- a) l'inscription d'un nouveau site Ramsar ; ou
 - b) des informations mises à jour sur un site Ramsar déjà inscrit
-

6. Pour les mises à jour de FDR seulement : changements apportés au site depuis son inscription ou depuis la dernière mise à jour :

a) Limites et superficie du site

Les limites et la superficie du site Ramsar sont inchangées

ou

Si les limites du site ont changé :

i) les limites ont été marquées plus précisément ; ou

ii) les limites ont été agrandies ; ou

iii) les limites ont été réduites**

et/ou

Si la superficie du site a changé :

i) la superficie a été mesurée avec plus de précision ; ou

ii) la superficie a été agrandie ; ou

iii) la superficie a été réduite**

** Note importante : si les limites et/ou la superficie du site inscrit sont réduites, la Partie contractante doit avoir suivi les procédures établies par la Conférence des Parties contractantes dans l'annexe à la Résolution IX.6 de la COP9 et avoir fourni un rapport, conformément au paragraphe 28 de cette annexe, avant de soumettre une FDR à jour.

b) Décrire brièvement tout changement majeur intervenu dans les caractéristiques écologiques du site Ramsar, y compris dans l'application des Critères depuis la FDR précédente :

7. Carte du site :

Voir annexe III de la *Note explicative et mode d'emploi* pour des orientations précises sur la fourniture de cartes appropriées, y compris de cartes numériques.

a) Une carte du site, avec des limites clairement marquées est incluse sous la forme suivante :

i) **une copie imprimée** (nécessaire pour inscription du site sur la Liste de Ramsar) :

ii) **une carte électronique (c.-à-d. JPG ou image ArcView)** :

iii) **un fichier SIG avec des vecteurs géoréférencés des limites du site et des tableaux des attributs**

b) Décrire brièvement le type de délimitation appliqué :

P. ex. les limites sont celles d'une aire protégée existante (réserve naturelle, parc national, etc.) ou correspondent aux limites d'un bassin versant ; ou suivent des limites géopolitiques (p. ex. une juridiction locale) ou des limites physiques telles que des routes ou les berges d'un plan d'eau, etc.

Les limites physiques telles que les routes, les berges des plans d'eau représentent le type de délimitation appliquée pour le site.

Il est limité:

- Au Nord – Ouest : par la rivière Loémé, en aval, puis une droite plein ouest jusqu'au lac Loufoualeba, ensuite par la limite du lac Loufoualeba jusqu'au village Tchilimbi ;
- de ce village par une droite plein ouest jusqu'à la route Pointe Noire-Zassi (village Matêtvé) ;
- Au sud-ouest, par cette route jusqu'à la frontière avec le Cabinda ;
- De cette frontière, suivant la côte maritime de la mangrove de Malonda jusqu'à Ndoudji-Cayo ;
- A l'Est par une droite pleine nord jusqu'à la route Ndoudji-Cayo-Banga Vounga, puis par cette route jusqu'à Banga (en passant par Banga Vounga) ;

- De Banga par une droite plein nord jusqu'à la rivière Loémé.
N.B : une droite pleine ouest jusqu'à l'extrémité nord du lac Loufoualeba.
-

8. Coordonnées géographiques (latitude/longitude, en degrés et minutes) :

Fournir les coordonnées du centre approximatif du site et/ou les limites du site. Si le site se compose de plusieurs zones séparées, fournir les coordonnées de chacune des zones.

11°56'53"E 4°52'34"S

9. Localisation générale :

Indiquer dans quelle partie du pays et dans quelle(s) grande(s) région(s) administrative(s) le site se trouve, ainsi que la localisation de la grande ville la plus proche.

Le site de Cayo-Loufoualeba se situe au sud-est du pays dans le département du Kouilou, avec une population de 1200habitants. La grande ville la plus proche est Tchiamba Zassi ; chef lieu du district de Tchiamba Zassi, frontalier avec le Cabinda (République Populaire d'Angola) à 420km de Brazzaville.

10. Élévation : (en mètres : moyenne et/ou maximale & minimale)

20 - 35m

11. Superficie : (en hectares)

15 366 hectares

12. Description générale du site :

Bref paragraphe résumant les principales caractéristiques écologiques et l'importance de la zone humide.

Le site de « Cayo-Loufoualeba » est constitué des zones humides de type marin et continental. Il comprend essentiellement la mangrove de Malonda, les rivières permanentes de Loémé et Malonda, les lacs Cayo et Loufoualeba, ainsi que, d'autres petits ruisseaux, des marais à papyrus, des îlots de forêts inondables et de terre ferme.

Les lacs Cayo et Loufoualeba sont principalement alimentés par la Loémé qui débouche ensuite dans l'Océan Atlantique. Ce système joue un rôle important dans la régulation hydrologique de la zone, avec impact positif sur le fonctionnement écologique.

Tous ces écosystèmes recèlent d'importantes ressources biologiques (flore diversifiée, macro invertébrés, poissons, oiseaux, reptiles, mammifères aquatiques et associés aux zones humides) faisant de Cayo-loufoualeba une zone d'exercice d'activités de pêche, de chasse et de prélèvement de ressources forestières. La pêche pratiquée dans ces deux lacs constitue la principale source de revenus financiers pour les populations. Ce site ravitaille en produits halieutiques les localités de Tchiamba Nzassi et de Pointe Noire.

Il constitue également un refuge des populations d'Hippopotames (*Hippopotamus amphibius*) et de Sitatunga (*Tragelaphus spekii*).

13. Critères Ramsar :

Cochez la case située sous chaque critère justifiant l'inscription de ce site Ramsar. Voir annexe II de la *Note explicative et mode d'emploi* pour les critères et les orientations concernant leur application (adoptés dans la Résolution VII.11). Tous les critères applicables doivent être cochés.

1 • 2 • 3 • 4 • 5 • 6 • 7 • 8 • 9

14. Justification des Critères mentionnés dans la rubrique 13 ci-dessus :

Justifier chaque critère l'un après l'autre, en indiquant clairement à quel critère s'applique la justification (voir annexe II pour des orientations sur les formes acceptables de justification).

Pour le critère 2 :

Le site Cayo-Loufoualeba constitue l'un des refuges importants pour les populations d'Hippopotames (*Hippopotamus amphibius*, VU) ; espèce intégralement protégée par la législation nationale et située en Annexe II de la CITES.

Il regorge des hippopotames, le site abrite des populations de chimpanzé (*Pan troglodytes*, EN), espèce intégralement protégée par la loi nationale et située en Annexe I de la CITES.

Ce site porte régulièrement des nombres significatifs des espèces d'oiseaux d'eau globalement menacée à l'exemple du Tisserin à bec grêle (*Ploceus subpersonatus*, VU), Fishpool et Evans, 2001. Il existe aussi un bon nombre de gorilles, (*Gorilla gorilla*, EN).

Pour le critère 3 :

Le site de Cayo-loufoualeba, par son réseau hydrographique et ses marais à *Cyperus papyrus*, joue un rôle important dans le maintien de la biodiversité. En effet, Ces marais constituent un habitat de prédilection pour le Sitatunga (*Tragelaphus spekei*), des Clariidae (*Clarias spp.*) et Protopteridae (*Protopterus annectens*) et de beaucoup d'invertébrés.

Au total, 378 espèces d'oiseaux sont connues dans ce site, dont 284 y reproduisent probablement. Des espèces d'intérêt particulier incluent : le Sterne des baleiniers (*Sterna balaenarum*) qui est régulier dans ce site, le Guêpier à tête noire (*Merops breweri*) dont sa densité de reproduction dans les écotones savane-forestières est localement élevée, et le Tisserin à bec grêle (*Ploceus subpersonatus*), récemment découvert dans des buissons côtiers (Fishpool et Evans, 2001).

Le *Ploceus subpersonatus*, une espèce d'oiseaux d'eau dont la reproduction est restreinte à l'aire Secondaire de la côte Gabon-Cabinda, a été enregistrée sur ce site, Fishpool et Evans, 2001.

En plus, 138 des 200 espèces d'oiseaux d'eau du biome de la forêt Guinée-Congo qui se retrouvent au Congo ont été enregistrées dans ce site. Par exemple : l'Onoré à huppe blanche (*Tigriornis leucolophus*), l'Ibis vermiculé (*Bostrychia rara*), Serpenteaire du Congo (*Dryotriorchis spectabilis*), l'épervier à pattes rouges (*Accipiter erythropus*), l'Autour à longue queue (*Urotriorchis macrourus*), l'Aigle de Cassin (*Spizaetus africanus*), Francolin de Latham (*Francolinus lathamii*), etc. (Fishpool et Evans, 2001).

Pour le critère 4 :

Ce site présente des conditions favorables de vie pour quelques espèces d'oiseaux d'eau migrateurs en début d'étiage : c'est le cas des Cigognes (*Ciconia ciconia*), des Pélicans (*Pelecanus rufescens*) et des marabouts (*Leptoptilos crumeniferus*).

Le Guêpier à tête noire (*Merops breweri*) dont la densité de reproduction dans les écotones savane forestière est localement élevée, est important dans ce site, (Fishpool et Evans, 2001)

Pour le critère 7 :

C'est un site qui abrite des populations importantes de poissons dont plusieurs sont de grande importance économique dans le département de Kouilou. Il s'agit surtout des poissons appartenant aux familles des Clariidae (*Clarias gabonensis*, *C. buthupogon*), Bagridae (*Chrysichthys auratus*, *C. nigrodigitatus*), Claroteidae, Protopteridae (*Protopterus dolloi*), Cichlidae (*Tilapia guineensis*), Mormyridae, Channidae (*Parachanna insignis*), etc. Outre les poissons, il abrite également les populations importantes de crevettes (*Macrobrachium rosenbergii*, *Callinectes sp.*, *Penaeus notialis*), très prisées par les populations et à grande valeur commerciale au niveau national.

Pour le critère 8 :

Les lacs Cayo et Loufoualeba sont principalement alimentés par le fleuve Loémé qui débouche ensuite dans l'Océan Atlantique. Ce système joue un rôle important dans la régulation hydrologique de la zone, avec impact positif sur les marais, les forêts inondables, qui servent de frayères, de sources d'alimentation et aussi de lieu de migrations latérales et longitudinales pour les poissons tels que les Bagridae (*Chrysichthys auratus*, *C. nigrodigitatus*), les Cichlidae (*Hemichromis fasciatus*, *Tilapia cabrae*, *Tilapia guineensis*, *Sarotherodon melanotheron*), Protopteridae (*Protopterus dolloi*), les Channidae (*Parachanna insignis*).

15. Biogéographie (information requise lorsque le Critère 1 et/ou le Critère 3 et/ou certains points du Critère 2 s'appliquent au site à inscrire) :

Nommer la région biogéographique où se trouve le site Ramsar et indiquer le système de régionalisation biogéographique appliqué.

a) région biogéographique du site :

Empire floral africano-malgache, domaine guinéen, région guinéo-congolaise ;

Région biogéographique congolaise : le site est situé dans le district biogéographique du Kouilou dans la région littorale, le domaine atlantique du littoral guinéen et le secteur du littoral guinéen.

b) système de régionalisation biogéographique (citer la référence) :

Empire floral africano-malgache, domaine guinéen, région guinéo-congolaise;

D'après l'esquisse de la carte des grandes régions naturelles du Congo de DESCOINGS (1975), modifiée par KIMPOUNI et coll. (1992), le Congo est subdivisé en 11 districts phytogéographiques dont celui du Kouilou dans lequel est situé le site de Cayo-Loufoualeba.

16. Caractéristiques physiques du site :

Décrire, le cas échéant, la géologie, la géomorphologie ; les origines - naturelles ou artificielles ; l'hydrologie ; le type de sol ; la qualité de l'eau ; la profondeur et la permanence de l'eau ; les fluctuations du niveau de l'eau ; les variations dues aux marées ; la zone en aval ; le climat général ; etc.

Géologie : Le site est dans un terrain sédimentaire où les couches de crétacés sont presque partout recouvertes par la « série de cirques », formée de sables très perméables comprenant de multiples horizons résistants (tertiaire) avec des dépôts d'alluvions (quaternaire).

Géomorphologie : caractérisée par le bassin sédimentaire et la chaîne du Mayombe.

Sols : Sols pauvres et acides. On distingue des sols jaunes sur matériau sableux, hydromorphes indifférenciés et ferrallitiques.

Hydrologie : Les eaux du site, sont à un pH variant de 6,5 à 7,5 ; la couleur de l'eau plus ou moins noire.

Climat : le climat de type équatorial, bas-congolais avec des précipitations modérées (1200mm), dont la répartition mensuelle fait apparaître une saison sèche très marquée de quatre à cinq mois (mai-septembre), encadrée par deux périodes de pluie dont celle de février à mai est la plus abondante. La température en saison des pluies est de 26 à 28 °C et en saison sèche de 21 à 23°C. La profondeur maximale est de 4,5m. Les températures moyennes comprises entre 24°C et 26°C avec un maximum en mars et avril et un minimum en juillet-Août. L'amplitude thermique annuelle atteint 5 à 6°C.

17. Caractéristiques physiques du bassin versant :

Décrire la superficie, les caractéristiques géologiques et géomorphologiques générales, les types de sols principaux et le climat (y compris le type climatique).

Situé dans le département de Kouilou, le site de Cayo-Loufoualeba fait partie du sous bassin côtier de la Loémé, couvrant une superficie de 3060 Km². Il est constitué des lacs ci-après :

Lac Loufoualeba : (5,7 km²) situé à 13 km au sud-est de Pointe-Noire, ce lac dépend étroitement de la **Loémé**, fleuve côtier qui traverse de plein coeur un autre lac situé au sud de **Loufoualeba**, le lac **Cayo**, qui est situé à proximité de la frontière du Cabinda.

Lac Cayo : (16,5 km²) situé au sud du **Lac Loufoualeba** dont il est le prolongement par l'intermédiaire de la **Loémé**. Ce lac forme avec le système Loufoualeba-Loémé, un véritable **complexe fluvio-lacustre** installé sur les sables de la <<Série des Cirques>>.

Le bassin versant est occupé par la savane à **Andropogon** et tout autour du complexe fluvio-lacustre, se développe des marais à Papyrus-prairie flottante (*Cyperus papyrus*). On observe de la mangrove à l'embouchure de la Loémé.

Le site est dans un terrain sédimentaire où les couches de crétacés sont presque partout recouvertes par la « série de cirques », formée de sables très perméables comprenant de multiples horizons résistants (tertiaire) avec des dépôts d'alluvions (quaternaire).

Les sols jaunes sur matériau sableux s'étendent sur tout le bassin même si on observe par endroits, notamment autour du complexe fluvio-lacustre, des **sols hydromorphes indifférenciés et ferrallitiques**. Ces deux lacs présentent la caractéristique d'avoir un fond vaseux en même temps qu'ils présentent des eaux très foncées <<coloration thé>>, indice de la forte teneur en substances humiques.

Le climat de type équatorial, bas-congolais avec des précipitations modérées (1200mm).

18. Valeurs hydrologiques :

Décrire les fonctions et valeurs de la zone humide du point de vue de la recharge de l'eau souterraine, de la maîtrise des crues, du captage des sédiments, de la stabilisation des rives, etc.

Alimentation en eau : Pendant la baisse des eaux, les plans d'eau de ce site assurent l'alimentation de la nappe phréatique qui ressurgit en surface dans d'autres zones telles que l'océan Atlantique.

Emergence des eaux souterraines : Les lacs de ce site assurent l'émergence des eaux souterraines garantissant ainsi la présence des mares d'eau dans les forêts et les marais de ces zones. Ainsi, par cette fonction, les puits de ce site n'ont jamais manqué de l'eau.

Prévention des inondations : Les lacs, les rivières et le couvert végétal de ce site assurent le freinage des eaux et ralentit ainsi leur écoulement. Aussi, le pompage des eaux par les racines des arbres de la forêt marécageuse joue un rôle important dans le maintien des équilibres hydrologiques.

Stabilisation des rives : La stabilisation des rives est assurée par le couvert végétal qui borde les rives des lacs, en atténuant les écoulements des eaux de pluie, empêchant ainsi les érosions.

Rétention des éléments nutritifs : Par sa végétation, ce site assure la rétention des éléments nutritifs, servant ainsi de base à la production des poissons et d'animaux sauvages. Il constitue principalement par la rivière Loémé.

19. Types de zones humides :

a) présence :

Encercler ou souligner les codes correspondant aux types de zones humides du « Système de classification des types de zones humides » Ramsar présents dans le site Ramsar. Les descriptions des codes correspondants aux types de zones humides figurent dans l'annexe I à la *Note explicative et mode d'emploi*.

Marine/côtière : A • B • C • D • E • F • G • H • I • J • K • Zk(a)

Continentele : L • M • N • O • P • Q • R • Sp • Ss • Tp Ts • U • Va
• Vt • W • Xf • Xp • Y • Zg • Zk(b)

Artificielle : 1 • 2 • 3 • 4 • 5 • 6 • 7 • 8 • 9 • Zk(c)

b) dominance :

Énumérer les types de zones humides identifiés sous a) ci-dessus par ordre de dominance (en superficie) dans le site Ramsar, en commençant par le type de zone humide qui a la plus grande superficie.

O ; M ; Tp ; N ; Xf ; I ; F ; Y

20. Caractéristiques écologiques générales :

Préciser la description, s'il y a lieu, des principaux habitats, types de végétation, communautés végétales et animales présents dans le site Ramsar, ainsi que les services écosystémiques du site et les avantages qui en sont issus.

Habitats : La mangrove, les lacs, les rivières, les marais à *Cyperus Papyrus* et *Echinochloa stagnina*, la forêt marécageuse et inondable, forêt de terre ferme, la savane.

Type de végétation : végétation de forêt de terre ferme, végétation de forêt marécageuse et inondable, végétation aquatique, végétation de mangrove et de savane.

Faune : On y trouve des communautés animales aquatiques (Crevettes, Poissons, Crocodiles, des oiseaux d'eau, des hippopotames...), des Céphalophes associées aux zones humides (sitatunga) et le chimpanzé.

Services : Les services écosystémiques du site et les avantages qui en sont issus sont les suivants :

- Les services d’approvisionnement avec les produits ci-après : les aliments, eau douce, les combustibles, les ressources génétiques et les produits médicamenteux.
 - Les services de régulation avec les avantages suivants : régulation du climat, régulation des régimes hydrologiques et la protection contre les érosions.
 - Les services culturels avec les avantages d’ordre spirituel et d’inspiration, récréatifs, esthétiques et aussi des avantages de moyens d’existence et de connaissances traditionnelles.
 - Les services d’appui dans le cycle des nutriments et la production primaire très importante pour le fonctionnement du système écologique de la zone humide concernée et bien d’autres zones.
-

21. Flore remarquable :

Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l’information fournie à la rubrique 14. Justifier l’application des critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – cette liste peut être fournie en tant qu’information complémentaire à la FDR.*

- Le papyrus (*Papyrus cyperus*), remarquable pour leur importance écologique, artisanal et décoratif
 - Les Palétuviers (*Rhizophora racemosa*, et *Avicennia nitida*), remarquable pour leur importance écologique et énergétique.
 - La fougère d’eau (*Salvinia molesta*) et la salade d’eau (*Pistia stratiotes*), remarquables par leur caractère colonisateur dans plusieurs secteurs des plans d’eau du site. Elles ont été introduites accidentellement dans le site dans les années 90.
-

22. Faune remarquable :

Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l’information fournie à la rubrique 14. Justifier l’application des critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc., en fournissant des données de recensement. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – cette liste peut être fournie en tant qu’information complémentaire à la FDR.*

- Les crustacés (les crevettes), remarquables pour leur importance alimentaire et économique pour les populations riveraines.
 - Les poissons (Clariidae (*Clarias gabonensis*, *C. buthupogon*), Cichlidae (*Hemichromis fasciatus*, *Tilapia guineensis*, *sarotherodon melanotheron*), Protopteridae (*Protopterus dolloi*), les Channidae (*Parachanna insignis*) et Bagridae (*Chrysichthys auratus*, *C. Nigrodigitatus*), remarquable pour leur importance alimentaire et économique ; car étant les espèces les plus commercialisées.
 - Le Sitatunga (*Tragelaphus spekei*), pour sa présence significative dans les marais à papyrus.
 - Le Crocodile du Nil « *Crocodylus niloticus* », pour son importance culturel dans la zone. En effet, cette espèce a pour fonction principale, le sauvetage des noyés d’une façon mystique.
-

23. Valeurs sociales et culturelles :

a) Décrire les éventuelles valeurs sociales et culturelles du site : p. ex., production halieutique, foresterie, importance religieuse, sites archéologiques, relations sociales avec la zone humide, etc. Établir la distinction entre l'importance historique/archéologique/religieuse et les valeurs socio-économiques actuelles.

Les potentialités écologiques et biologiques que présente ce site, sont à la base de la création des valeurs sociales et culturelles indispensables pour les populations du Kouilou en général et du site en particulier.

Les ressources ichtyofauniques que regorgent ce site, font de lui une zone principalement de pêche, ce qui justifie l'engouement des femmes venant surtout de Pointe Noire vers cette zone pour l'exercice de l'activité de commercialisation de poissons. Selon nos enquêtes effectuées dans la zone, en période favorable (novembre-décembre), un pêcheur peut atteindre un revenu de 100000FCFA par jour de pêche, et en période de soudure, il n'est que de 15000 à 40000FCFA par jour de pêche. Le poisson et la crevette achetés sur le site sont revendus au double prix à Pointe Noire.

La cueillette ou les travaux de forêt sont essentiellement orientée vers les produits suivants :

- Le bois mort pour l'énergie et le bois d'œuvre (Niové, Kambala, le faux doucié) pour la confection des pirogues, des pagaies et d'autres produits d'usage courantes ;
- Les feuilles de Marantacées pour l'emballage des produits alimentaires ;
- Les tiges de *Cyperus Papyrus* pour la construction des hangars, la confection des nattes. La plante entière est utilisée pour la décoration des habitats ;
- Les feuilles de nénuphar (*Nymphaea sp*) sont utilisées comme plantes médicinales pour le renouvellement de la chevelure.
- Les lacs, les marais, les forêts inondables et la mangrove sont les zones de prélèvement de ces ressources.

La chasse est moins pratiquée dans le site et les produits ne sont destinés qu'à l'autoconsommation. Les espèces abattues sont : le cormoran africain (*Phalacrocorax africanus*), le grebifoulque d'Afrique (*Podica senegalensis*), l'aulacode (*Thryonomys sp.*), le sitatunga et parfois les grands primates.

L'eau produite par les zones humides de ce site est d'une grande importance sociale et culturelle, car elle est utilisée pour l'alimentation humaine, l'abreuvement animal et pour divers travaux domestiques.

b) Le site est-il considéré d'importance internationale parce qu'il possède, outre les valeurs écologiques pertinentes, des valeurs culturelles importantes, matérielles et non matérielles, liées à ses origines, à la conservation de la nature et/ou au fonctionnement écologique ?

Si oui, cocher cette case et décrire cette importance selon l'une, au moins, des catégories suivantes :

- i) sites qui fournissent un modèle d'utilisation rationnelle des zones humides, comme démonstration de l'application de connaissances et méthodes traditionnelles de gestion et d'utilisation conservant les caractéristiques écologiques des zones humides ;
- ii) sites possédant des traditions ou un passé culturels exceptionnels datant de civilisations passées qui ont eu une influence sur les caractéristiques écologiques des zones humides ;

Le site « Cayo-Loufoualeba » est une zone rattachée culturellement à l'eau. Les clans de ce

site dirigés par un notable « Mfumu ntoto », basé à Nzassi sont associés à un génie (représenté soit par la sirène, soit par le Crocodile du nil « *Crocodylus niloticus* »), occupant une place importante dans la gestion des ressources. Il détient le pouvoir de protéger les membres du clan et surtout garantir la fécondité des eaux.

iii) sites sur lesquels les caractéristiques écologiques des zones humides dépendent de l'interaction avec les communautés locales ou les populations autochtones ;

iv) sites sur lesquels des valeurs non matérielles dignes d'intérêt sont présentes, par exemple des sites sacrés, et dont l'existence est étroitement liée avec le maintien des caractéristiques écologiques de la zone humide.

24. Régime foncier/propriété :

a) dans le site Ramsar :

Le régime foncier des grandes rivières du site est collectif où l'accès et l'usage sont libres pour la pêche. Cependant l'accès à quelques marigots ou petites rivières des étangs pour la pêche et aux espaces forestiers pour l'agriculture est assujéti à une autorisation des notables (pouvoir traditionnel). Les étrangers, nouvellement arrivés dans le site n'ont accès que sur autorisation du chef de village.

b) dans la région voisine :

Le régime foncier dans la région voisine est le même que dans le site Ramsar concerné. Toutefois, les codes foncier, forestier et de l'eau règlent les problèmes d'accès et d'utilisation des ressources naturelles dans le site, mais les lois coutumières semblent être plus présentes.

25. Occupation actuelle des sols (y compris l'eau) :

a) dans le site Ramsar :

Le site Cayo-loufoualeba est peuplé majoritairement par les Vilis. Les autres groupes ethniques rencontrés sont les Tékés et les Mbochis qui habitent plus dans les campements de pêche que dans les villages. On compte environ 1200 habitants dans le site.

Le christianisme à travers les congrégations « Néo apostolique et Témoins de Jéhovah » est la confession religieuse dominante dans le site suivi de l'animisme.

Les sols du site sont occupés principalement par l'agriculture et les travaux de foresterie traditionnelle.

- L'agriculture itinérante sur brûlis où le manioc est la culture principale pratiquée et constitue l'aliment de base dans le site. Elle est pratiquée dans des zones de savane et des forêts de terre ferme.
- La chasse à l'arme à feu et aux pièges moins pratiquée dans le site est généralement destinée à l'autoconsommation. Les espèces abattues sont : le cormoran africain (*Phalacrocorax africanus*), le grebifoulque d'Afrique (*Podica senegalensis*), l'aulacode (*Thryonomys sp.*), le sitatunga et parfois les grands primates.
- Les activités de cueillette où les populations prélèvent le bois mort pour l'énergie domestique et le vert pour la construction et d'autres services. A cela, il faut ajouter le prélèvement Les feuilles de Marantacées pour l'emballage des produits alimentaires ; les tiges de *Cyperus papyrus* pour la construction des hangars, la confection des nattes. La plante entière est utilisée pour la décoration des habitats ; les feuilles de nunephar (*Nymphaeae sp*) sont utilisées comme plantes médicinales pour le renouvellement de la chevelure.

Quant à l'eau, elle est occupée par la pêche dans les rivières et les lacs. Considérée comme activité principale par certains villages et secondaires par d'autres, la pêche est une activité masculine dans la zone. Le filet, les hameçons, les nasses sont les engins utilisés pour cette activité dans le site. Les espèces appartenant aux familles des Cichlidae, Clariidae, Channidae, Claroteidae, Protopteridae ainsi que les crevettes sont les plus commercialisées.

Hormis l'agriculture ; du fait de son caractère itinérant et sur brûlis, les activités entreprises dans le site sont compatibles avec la notion d'utilisation rationnelle.

b) dans la région voisine/le bassin versant :

La région voisine est constituée principalement de champs de manioc dans les terres fermes. Les activités de cueillette sont caractérisées par le prélèvement des feuilles de Marantacées et des Gnétacées, du bois mort pour l'énergie domestique et le vert pour la construction et d'autres services.

L'eau est occupée par la pêche artisanale. Au large de la côte maritime est pratiquée l'exploitation pétrolière.

26. Facteurs (passés, présents ou potentiels) défavorables affectant les caractéristiques écologiques du site, notamment les changements dans l'occupation des sols (y compris l'eau) et les projets de développement :

a) dans le site Ramsar :

- Tendances des populations à abattre les oiseaux d'eau (*Podica senegalensis*, *Anhinga rufa*, *phalacrocorax africanus*), le pigeon vert et les chimpanzés pour l'autoconsommation ;
- Utilisation par les pêcheurs des filets à petite maille; conduisant à une capture non sélective des poissons ;
- L'agriculture traditionnelle sur brûlis pratiquée par les populations de la zone et difficile à changer est une des causes de la destruction de la forêt.
- Pratique de feux de brousse et de savane, susceptible de conduire à la destruction de plusieurs espèces floristiques et même fauniques de la zone.
- Pollution des eaux par la marée noire de Djeno (l'un des sites d'exploitation pétrolière de Pointe Noire), très remarquable au moment de la montée des vagues ;
- Invasion des plans d'eau par *salvinia molesta* et *Pistia stratiotes*.

b) dans la région voisine :

Exploitation pétrolière (off shore). Cette exploitation présente des risques importants de pollution des eaux dans le site, déjà remarquable même au niveau du lac Cayo au moment de la montée des eaux ou des vagues.

27. Mesures de conservation en vigueur :

Prière de répondre aux sections a), b) (le cas échéant) et c).

a) Faire la liste des catégories et statuts juridiques des aires protégées au plan national et/ou international, y compris les relations aux limites du site Ramsar ;

En particulier, si le site est en partie ou totalement un Bien du patrimoine mondial et/ou une Réserve de biosphère de l'UNESCO, veuillez donner le nom du site selon ces inscriptions.

b) Le cas échéant, faire la liste des catégories UICN pour les aires protégées (1994) qui s'appliquent au site (cocher la case ou les cases pertinente(s))

Ia ; Ib ; II ; III ; IV ; V ; VI

c) **Existe-t-il un plan de gestion approuvé officiellement ? Est-il appliqué ?**

Il n'existe pas un plan de gestion pour ce site.

Un plan de gestion pourra être élaboré dans le cadre l'application du Plan d'action nationale de gestion des zones humides du Congo après adoption de la politique nationale sur les zones humides.

d) **Décrire toute autre pratique de gestion actuelle :**

Le site n'a pas fait l'objet de mesures de conservation spéciale ; cependant la loi fixant le régime de la chasse et de la protection de la faune est appliquée à une certaine mesure dans le site par l'observation de la période de fermeture de chasse allant du 1^{er} novembre au 1^{er} mai de chaque année.

Aussi, il sied de souligner que plusieurs zones (plans d'eau, forêts) du site font l'objet de restriction d'utilisation par des personnes n'appartenant pas au clan propriétaire. C'est le cas de quelques ruisseaux et forêts adjacentes de Cayo, appartenant à la famille MAKAYA, premier occupant de la zone.

28. Mesures de conservation proposées mais pas encore appliquées :

Par exemple, un plan de gestion en préparation ; une proposition officielle de création d'une aire légalement protégée, etc.

Aucune

29. Recherche scientifique en cours et équipements :

Par exemple, expliquer les projets de recherche en cours, y compris la surveillance de la diversité biologique ; indiquer s'il existe une station de recherche de terrain, etc.

Recherche sur la diversité des eaux continentales par l'institut de Développement Rural, l'Université Marien NGOUABI et le Groupe d'Etudes et de Recherche sur la Diversité Biologique.

30. Activités actuelles de communication, éducation et sensibilisation du public (CESP) relatives au site ou bénéfiques au site :

Par exemple, centre d'accueil de visiteurs, tours d'observation et sentiers nature, brochures d'information, infrastructures d'accueil pour les écoles, etc.

Il y a présence des infrastructures publiques (écoles, dispensaires, route nationale, centres d'accueil des visiteurs).

Dans le site, la coordination du programme intégré de lutte contre les herbes aquatiques flottantes envahissantes entreprend des activités de sensibilisation à l'endroit des populations riveraines sur les techniques restauration des plans d'eau colonisées par ces plantes.

31. Loisirs et tourisme actuels :

Indiquer si la zone humide est utilisée à des fins de loisirs et/ou tourisme ; mentionner le type, la fréquence et le nombre de visiteurs.

Aucune activité de tourisme de vision et de loisirs sur les zones humides du site.

32. Juridiction :

Indiquer la juridiction territoriale, par exemple état/région et fonctionnelle/sectorielle, par exemple ministère de l'Agriculture/ministère de l'Environnement, etc.

- L'autorité publique qui a la juridiction territoriale du site est l'Etat Congolais ;
 - L'autorité qui a la juridiction fonctionnelle en vue de la conservation est le Ministère en charge de l'environnement.
-

33. Autorité de gestion :

Fournir le nom et l'adresse du bureau, de l'organisme, de l'organisation directement responsable de la gestion de la zone humide. Dans la mesure du possible, fournir aussi l'intitulé du poste et/ou le nom de la personne ou des personnes responsables pour la zone humide.

Le Ministère du Tourisme et de l'Environnement

Tel : (242) 81 10 60 Fax : (242) 81 53 78/81 10 70

Direction Générale de l'Environnement BP 958 Brazzaville République du Congo

34. Références bibliographiques :

Références scientifiques et techniques seulement. Si un système de régionalisation biogéographique est appliqué (voir 15 ci-dessus), veuillez indiquer la référence complète de ce système.

DE Beaufort & Czykowski, 1986 Zones humides d'Afrique septentrionale, Centrale et Occidentale,

DESCOINGS B 1975, Les grandes régions naturelles du Congo. Candollea 30

Fishpool, L. D. C. and Evans, M. I., eds. (2001). Important Bird Areas in Africa and associated Islands: Priority sites for conservation. Newbury and Cambridge, UK: Pisces Publications and Birdlife International (Birdlife conservation Series No. 11).

GUEREDRAT, et al, 1983.....

Hyghes & Hyghes, 1992 Répertoire des zones humides d'Afrique.

KIMPOUNI & coll, 1992. Esquisse de la carte des territoires phytogéographiques du Congo.

KIMPOUNI V, LEJOLY & LISWOSKI S 1993, Les Eriocaulaceae du Congo Flor Geobot

OLIVIER G., 1998- Echassiers, Canards et Limicoles de l'ouest africain. Castel Editions. Le château d'ollone : 136 p

PEYROT B., 1977- Géologie-Sols in les Atlas Jeune Afrique République Populaire du Congo. Jeune Afrique Paris

RAMSAR 2006, Critères d'inscription des zones humides Ramsar

RAMSAR 2006, Classification et types de zones humides

Veuillez renvoyer à l'adresse suivante: Secrétariat de la Convention de Ramsar, rue Mauverney 28, CH-1196 Gland, Suisse. Téléphone: +41 22 999 0170 • Télécopie: +41 22 999 0169 • Courriel:

ramsar@ramsar.org